

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Samedi 22 Juin 2024 à 10h
Salle des Fêtes - Saint-Etienne du Bois (01)**

Adopté par l'Ag du 07 décembre 2024

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Volley Ball Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la préfecture de Grenoble le 3 février 2017 dont le siège social est au 35 rue Docteur Hermite 38000 GRENOBLE.

Le 22 juin à 9h30 heures, les membres de l'association dénommée Ligue Auvergne Rhône Alpes de Volley Ball et les représentants des GSA se sont réunis en présentiel à la salle des Fêtes de Saint-Etienne du Bois sur convocation du 23 mai 2024 par email du Président de l'association conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur.

La liste des présences et des pouvoirs a été établie au fil des arrivées à l'entrée de la salle.

1. Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

Pierre VOUILLOT en qualité de Président de l'association ouvre l'assemblée à 10h10 par une rapide allocution sur l'organisation de cette Assemblée Générale en remerciant la municipalité et le club de l'Envolley.

Il excuse Mr Eric TANGUY, Président de la FFVolley, les divers élus tenus à un devoir de réserve en cette période électorale et Mr Alain CHAPUIS, Maire de Saint-Etienne du Bois.

Il donne la parole à Mr Olivier AUBAILLY, représentant du CROS.

Celui-ci rappelle l'importance pour notre pays de la période olympique que nous vivons actuellement. Il souligne que les temps sont durs et que les subventions sont amenées à baisser et que les clubs devront de plus en plus se tourner vers des partenariats privés et développer le sport en entreprise afin de préserver les emplois. Il faut aussi privilégier l'accès des jeunes à des responsabilités dans nos clubs car ils représentent l'avenir. Il termine en nous souhaitant une bonne assemblée générale.

M. Pierre VOUILLOT le remercie de sa présence et l'invite à suivre nos débats. Il souligne aussi la présence de Mr Johann MOREL, ancien CTS de la Ligue et potentiel futur président puisqu'il envisage de se présenter aux élections de la Ligue en décembre.

Le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Volley Ball constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 99 GSA sur 138 possibles, soit 72 %, représentant 660 voix sur 807 possibles, soit 82 % et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer, le quorum étant atteint et rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et allocution du Président,
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09 Décembre 2023,
3. Présentation et approbation du rapport moral,
4. Présentation et approbation des rapports d'activité des commissions,
5. Présentation du rapport d'activité de l'E.T.R.,
6. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la FFV des 17 et 18 mai 2024 à St Ouen,
7. Présentation de la saison sportive 2024/2025,
8. Palmarès et distinctions régionales,
9. Point financier,
10. Présentation et approbation des tarifs et budget prévisionnel,
11. Présentation et vote des vœux des groupements sportifs,
12. Vote des projets et vœux des commissions,
13. Choix d'implantation des AGs de fin de saison,
14. Questions diverses, à soumettre au Président de la Ligue par écrit au plus tard une semaine avant l'assemblée (messagerie : contact@liguearavolley.fr)

2. Ratification du PV de l'assemblée générale du 09 décembre 2023

Pas de remarques sur ce PV.

Mise au vote du PV de l'Assemblée Générale du 09 décembre 2023.

→ L'assemblée générale adopte le PV à l'unanimité.

3. Présentation et approbation du rapport moral du Président

Le président de la LARAVB revient sur quelques points importants de son rapport et apporte quelques informations :

- Après Jérôme MIALON en fin d'été 2023, Fabien ROY (changement professionnel) et François DE TSCHUDY (IFVB à Toulouse) quittent la Ligue. Merci à eux pour tout ce qu'ils ont apporté.
- Nomination de Laurène MARCOU au poste de Directrice Administrative et Financière de la LARAVB au 1^{er} juillet 2024. Cela entrainera une évolution des missions des différents secrétariats.
- Nombre record de 20 591 licenciés pour un nombre de clubs stationnaire, d'où une saturation pour certains.
- Inscriptions en CDF jeunes sont encore en augmentation.
- A noter le bon travail des pôles mais les jeunes doivent souvent quitter notre Ligue par manque d'équipes de haut niveau.
- Constat d'un manque de cadres malgré les bons chiffres de la formation et regret concernant l'absence des commissions technique et de développement.
- Les instances décentralisées Ligues et CD, sont tenus au respect des règlements de la FFVolley même si des aménagements sont parfois possibles.

Le Président termine en remerciant les élus, les salariés et chacun des acteurs du volley pour tout le travail réalisé.

Madeline ARNAL (Valence) : quels aménagements ?

Pierre VOUILLOT : pas possible sur les catégories d'âge, les certificats médicaux et la participation aux compétitions avec des licences affinitaires.

Le représentant du CROS rappelle que les instances ont une délégation de service public et qu'elles doivent y veiller, en particulier au niveau des attestations d'honorabilité.

Nicolas TARAVELLO, (Romans) : Question sur les contrats de travail des joueurs car il craint d'être convoqué en pénal en tant que président dans le cadre d'un conflit.

Il lui est conseillé de se rapprocher du service juridique de la FFVolley et de COSMOS (CNS) en ce qui concerne le droit du travail en France.

Julie DEKINDT (Echirolles) : principe de laïcité dans les clubs.

Il est rappelé que le port de tout signe religieux est interdit en compétition et donc le voile mais il n'y a rien sur les jeûnes.

Nicolas JOURNAL (Case) : La tenue doit être identique pour tous.

Céline DESMOULINS (Apprieu) : le port d'un bandana est autorisé.

Personne ne demande un vote à bulletin secret et donc l'approbation du Rapport Moral se fait à main levée.

→ *Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.*

4. Présentation et approbation des rapports des différentes commissions

Poursuite de l'ordre du jour par le parcours des différents rapports présentés dans le dossier de l'AG.

L'ensemble des rapports ayant été transmis le 17 juin 2024, il n'en est pas refait lecture dans un souci d'optimisation de la durée de l'AG. Pour chacun des rapports, il est demandé à l'assemblée s'il y a des questions et les élus concernés ont répondu aux diverses questions ou remarques formulées par l'assistance.

Commission Régionale d'Arbitrage

155 arbitres recensés dans la base de données.

L'espace arbitre est certes à améliorer (voir avec la FFVolley) mais il est demandé à tous de le consulter régulièrement. Les clubs ont toujours du mal à suivre les désignations de leurs arbitres et leurs éventuelles absences.

En cas de modification des disponibilités après désignations, il est impératif de DOUBLER l'info mise sur l'espace arbitre par un mail au secrétariat de Lyon.

La formation des arbitres est à la charge des CD, les examens théoriques et pratiques à la charge de la CRA qui a accrédité un certain nombre de formateurs dans les départements pour les faire passer.

Commission régionale sportive

Le président de la commission sportive est interpellé par les clubs d'Annecy et Fontaine pour un repêchage en Région ou en Pré Nat à propos de descentes liées à des matchs perdus pour non-qualification de joueurs étrangers ou de DHO suspendues. Les règlements ont été appliqués par la Commission Statuts et Règlements.

Le président de la CRS regrette ces situations mais rappelle que tout repêchage pénaliserait un autre club qui pourrait alors porter réclamation, s'estimant lésé.

Les problèmes de calendrier en fin de saison sont soulevés : une journée le WE de Pâques, doublons avec les CDF Beach.

Daniel MAISONNIAL (CRS) : le problème est insoluble avec le beach (changements de dates, début fin avril, augmentation des compétitions ...). L'an prochain nous commencerons une semaine plus tôt et le WE de Pâques ne sera pas hors vacances.

Commission des Statuts et Règlements

Adrien MARTEL (Meylan) : Souhait de modifier le règlement du renouvellement pour les étrangers hors UE.

Jérémie MEUNIER (Asul) : au bout de 6 ans ; un Assimilé Français renouvelle sa licence de façon classique.

Alfredo GUEMBES (Fontaine) : Demande de mise à jour du RGER.

Depuis cette saison, chaque épreuve a son RPE avec toutes les indications de règlement nécessaires.

Pierre VOUILLOT rappelle qu'il est très fortement conseillé de prendre une licence de dirigeant bénévole à toute personne en contact avec les jeunes joueurs (buvette, transport ...) car elle permet de vérifier l'honorabilité.

Commission médicale

Les triples sur classements nationaux sont gérés par la DTN et les régionaux par la CR Technique avec avis du médecin fédéral.

Commission technique

Cette commission n'a pas fonctionné cette année en dehors de la gestion des triples sur classements.

Commission communication

RAS

5. Présentation du bilan d'activités de l'ETR

François DE TSCHUDY quitte la Ligue pour prendre en charge l'IFVB à Toulouse.

Tous nos remerciements pour le travail accompli et tous nos vœux de réussite professionnelle dans ce nouveau poste.

L'inter ligue M18 sera certainement reconduit à Vichy, les conditions d'accueil ayant été appréciées par tous.

Julie DEKINDT (Echirolles) : Comment conserver nos jeunes dans nos clubs à 18 ans (études supérieures) ?

Céline DESMOULINS (Apprieu) : C'est normal qu'ils changent de club, cela fait de la place aux autres.

Alexandre BOYER (St Maurice de Beynost.) : BPJEPS et autres solutions de formation ?

Jean-Michel FICHEUX (Trésorier Ligue) : le partage d'expérience en visio peut être une bonne solution de formation. Cette année, les subventions, devenir employeur.

Nicolas TARAVELLO (Romans) : Qu'offre-t-on à nos partenaires en dehors d'une déduction fiscale ? Il faut se poser la question.

Julie DEKINDT (Echirolles) : Nous accueillons les JO et les moyens donnés sont plutôt en baisse.

Il faut revoir notre modèle économique, faire un compromis entre l'association loi 1901 et l'entreprise quand nous avons des salariés.

Olivier AUBAILLY (CROS) conseille le site Sport et entreprise et les formations proposées par les CDOS.

6. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la FFVolley des 17 et 18 mai à Saint-Ouen par les Délégués Régionaux

La Ligue était représentée par quatre délégués, Jean-Michel FICHEUX, Guy WACK, Daniel MAISONNIAL et Jean-Claude SAVOY.

Points importants à retenir :

- Rapport moral du Président adopté à 100%
- Bilan financier positif de 138 000 €
- L'achat du nouveau siège pour 4.5 M. d'€ (1,5 de subventions, 1.5 de vente de l'ancien et 1,5 en prêt) semble se révéler un choix judicieux.
- Les tarifs augmentent en suivant la hausse du coût de la vie (3 %), plus 1€ sur toutes les licences pour le plan Horizon 2028 (agents de développement) pour la 3^{ème} année de suite. Ces 3€ devraient disparaître après 2028.
- Les nouveaux statuts et règlements des Ligues et CD devront être adoptés au plus tard le 31/12/2027. Des modèles seront envoyés. Les comptes sur une année civile sont à privilégier.
- Le Pass Sport est reconduit avec mise en place d'un QR code.
- Le Pass Bénévole pour toute personne en contact (déplacement, buvette ..) qui permet une vérification de l'attestation est plus que conseillé à tous les GSA dans le cadre de la lutte contre toute forme de violence.
- Une animation Prim' Anim pour les "nouveaux" encadrants sera expérimentée à la rentrée sur la base d'un ensemble de documents qui vont arriver.
- En raison du grand nombre d'inscriptions en CDF M18, un challenge de France pour les éliminés des deux premiers tours sera mis en place sur le modèle CDF aux mêmes dates avec une hausse du tarif de l'inscription pour cette catégorie.

7. Présentation de la saison sportive 2024/2025

Les championnats régionaux et pré-nationaux sont présentés avec la même formule de poules de 10 équipes que les années précédentes. Toutes les poules sont complètes, un seul renoncement, St Maurice sur Dargoire en Région M, qui a été remplacé par l'EFVB 2. Les autres demandes de maintien ou d'accession n'ont pu être satisfaites.

Pierre VOUILLOT, reprenant sa proposition faite au dernier Co Dir, demande à l'assemblée de réfléchir sur un passage à 3 poules de 10 en Régional. Une discussion longue et animée s'engage entre partisans et opposants.

La proposition est finalement mise au vote.

3 poules de 10 : 242 voix 37 GSA - Statu quo : 312 voix 48 GSA Abstentions : 63 voix 16 GSA

→ La proposition est repoussée.

8. Palmarès et distinctions régionales

Pierre VOUILLOT, Président de la Laravb remet les différentes récompenses aux clubs.

9. Point Financier

La trésorerie est saine jusqu'à la fin de l'exercice mais il est encore difficile d'anticiper sur le compte de résultat 2023/2024.

Le montant du PSF a baissé de 4 % alors que le nombre de dossiers a légèrement augmenté.

Le contentieux avec l'ASUL est réglé : dans le cadre du plan de redressement, la somme due à la Ligue sera remboursée en 9 annuités à compter du 1^{er} juin 2025.

10. Tarifs saison 2024/2025

Il est proposé une augmentation d'1 € de la part Ligue demandée à chaque licencié. La somme recueillie est à rapprocher du montant des augmentations obligatoires des salaires et charges s'élevant à plus de 17 000 € sur l'exercice.

Les indemnités pour arbitrage et supervision sont revalorisées (voir tableau des tarifs).

→ Les tarifs sont approuvés à l'unanimité moins 3 voix.

11. Budget prévisionnel 2024/2025

Jean-Michel FICHEUX, trésorier de la Ligue, présente un budget 2024/2025 équilibré, tenant compte des tarifs qui viennent d'être adoptés, des baisses de subventions annoncées et basé sur un nombre de licenciés stable.

Marie-Carmen VIEIRA (CD 38) : Sur les 3 joueuses de la Ligue sélectionnées pour les JO en Beach Volley, une seule a reçu une aide de la Région en tant qu'athlète de haut-niveau. Pourquoi ?

☞ Un seul dossier était possible.

Issoire : La prise en charge du CPE d'Issoire par la Ligue s'arrêtant cette année, quid des aides ?

☞ Globalement sur les sections scolaires collège qui sont maintenant une prérogative de la Ligue.

→ Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

12. Vœux des Commissions et des GSA

Vœu n° 1 de la CRS :

Doublon championnat /1^{er} tour CDF M13 M18 et M21

La CRS préconise pour cette journée de fixer tous les matchs de championnat le samedi afin de libérer les jeunes et les gymnases pour les CDF. En cas de maintien le dimanche, la CRS inversera l'ordre des matchs si l'équipe qui devait se déplacer, estime de pas pouvoir se présenter avec ses jeunes joueurs.

Avis du comité directeur de la ligue : Favorable

→ La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vœu n°2 de la CRS :

Montées / descentes en Régional

4 descentes (9^{èmes} et 10^{èmes}) pour 4 montées automatiques (champions départementaux les 4 premiers CD dans le classement au nombre de licenciés senior, M21 et M18 dans chaque genre).

1 ou 2 TQ pour attribuer les places de repêchables avec les deux 8^{èmes}, les 1^{ers} des CD non promus automatiquement et les 2^{èmes} des 4 premiers CD du classement.

Avis du comité directeur de la ligue : Défavorable

Au vu des débats sur le championnat régional et le fait que la nouvelle commission sportive lancera certainement une réflexion sur les formules de championnat, la CRS retire son vœu.

Vœu n° 3 de la CRSR :

Modification de l'Article 6.2 du Règlement Intérieur

ARTICLE 6.2 : DECLARATION DE CANDIDATURE DES ADMINISTRATEURS ET DES MEDECINS

a) Toute candidature (nouvelle ou renouvellement) au Comité Directeur de la Ligue est présentée individuellement par écrit et doit parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée contre décharge, au siège de la Ligue, au moins 20 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale. Tous les candidats doivent être majeurs, et avoir été licenciés FFV pendant 24 mois au moins au cours des 4 dernières années et licenciés depuis au moins six mois auprès d'un GSA de la LRVB à la date de leur candidature.

Un modèle de candidature est fourni en Annexe IV au présent Règlement Intérieur.

b) Les candidats figurent sur une liste unique où les noms sont classés par ordre alphabétique et portent éventuellement en regard la mention "membre sortant" et l'indication de leurs fonctions électives dans le mouvement sportif.

c) Sur la liste des candidats sont mentionnées les candidatures prévues aux statuts correspondant aux sièges à pourvoir réservés aux féminines et au médecin.

Nouvelle proposition

ARTICLE 6.2 : DECLARATION DE CANDIDATURE DES ADMINISTRATEURS ET DES MEDECINS

a) Toute candidature (nouvelle ou renouvellement) au Comité Directeur de la Ligue est présentée individuellement par écrit et doit parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée contre décharge, au siège de la Ligue, au moins 20 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale. Tous les candidats doivent être majeurs, ~~et avoir été licenciés FFVB pendant 24 mois au moins au cours des 4 dernières années et licenciés depuis au moins six mois auprès d'un GSA de la LRVB à la date de leur candidature.~~

Être détenteurs d'une licence prise dans un groupement sportif de la Ligue Régionale de Volley-Ball (LRVB) et validé financièrement et administrativement au moment du dépôt de la candidature, avoir été licenciés dans un groupement sportif de la LRVB pendant les 12 mois précédant ladite candidature, ne pas avoir été condamné à une peine faisant obstacle à son inscription sur les listes électorales et ne pas avoir été condamnés à une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Un modèle de candidature est fourni en Annexe IV au présent Règlement Intérieur.

b) Les candidats figurent sur une liste unique où les noms sont classés par ordre alphabétique et portent éventuellement en regard la mention "membre sortant" et l'indication de leurs fonctions électives dans le mouvement sportif.

c) Sur la liste des candidats sont mentionnées les candidatures prévues aux statuts correspondant aux sièges à pourvoir réservés aux féminines et au médecin.

Avis du comité directeur de la ligue : Favorable

→ La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Questions diverses

JAPS : Pierre VOUILLOT donne les dates communiquées par les CD et rappelle l'importance de ces réunions.

AG financière et élective : Samedi 7 décembre à Montanay (69) ou dans une commune environnante.

Tenue des championnats de France universitaires à Grenoble en juin 2025.

Daniel MAISONNIAL
Secrétaire Général

Pierre VOUILLOT,
Président